



Entreprise et tabac : sondage

Rubrique : actualités - Date : mercredi 21 septembre 2005

L'AFP, LIBERATION, LA TRIBUNE et LE PARISIEN indiquent qu'un sondage IPSOS, publié par le laboratoire Pfizer à l'occasion de la 2ème conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac (Cifcot), montre que le tabac en entreprise est considéré comme un risque par les salariés.

Ainsi d'après l'AFP, 93% des salariés de 18 à 65 ans déclarent que le fait de travailler dans un environnement enfumé représente un risque pour la santé des non fumeurs et 40% jugent même ce risque « très important » alors qu'ils ne sont que 6% à le juger « pas important ». L'agence note par ailleurs que si 78% des salariés affirment que la loi Evin « est respectée » dans leur entreprise, seulement 23% déclarent que la législation est strictement appliquée et qu'il est interdit de fumer sur tout le site alors que 21% affirment qu'il n'est pas interdit de fumer sur leur lieu de travail. L'agence qui relève qu'à peine plus d'un salarié sur deux (52%) estime l'interdiction « très bien appliquée », souligne qu'ils sont 78% à estimer qu'il est de la responsabilité des employeurs de garantir un environnement sans fumée pour les employés.

« Le tabac encore trop présent au travail » titre LIBERATION qui revient sur ce sondage pour estimer que « certains sont mieux protégés que d'autres puisque 31% des ouvriers contre 11% des cadres travaillent dans une entreprise hors la loi ». Selon Edouard Lecerf d'Ipsos « il y a une prise de conscience violente des dangers du tabagisme passif. Statistiquement, la population des gros fumeurs pèse de moins en moins lourd. C'est un combat d'arrière garde ». Précisant que d'ailleurs 64% des fumeurs préféreraient travailler dans une atmosphère sans tabac, le journal rapporte que pour le Pr Dautzenberg « une cigarette dans un bureau de 60 m2 pollue l'air pendant trois heures avec des particules cancérigènes », le tabagisme passif faisant « 3000 morts par an dont la moitié à la suite d'une exposition professionnelle ». Le quotidien qui voit là « de quoi donner de l'air à la proposition de loi pour interdire de fumer dans les lieux collectifs et de travail », relève que lors de la conférence, plusieurs intervenants ont fait état d'une reprise du tabagisme en France, le marché des substituts étant redescendu à son niveau de 2002. L'épidémiologiste Catherine Hills affirme que « la consommation recommence à augmenter » et que le blocage des prix du tabac pour 5 ans « conduira en 2009 à une consommation de 4,5 cigarettes par adulte et par jour ». Elle déplore « on aura perdu tout le bénéfice des actions récentes ».

LA TRIBUNE souligne en titre que « Plus d'un tiers des salariés estiment que la loi Evin est mal appliquée ». Considérant que sur ce plan là des « efforts importants restent à faire dans le tissu économique », le journal développe les principaux éléments du sondage, pour relever que selon Edouard Lecerf « les campagnes de communication sur le tabagisme passif ont sans doute eu un écho auprès des gens qui devenaient à ce moment là réceptifs sur ce sujet ». Le quotidien qui note que « les salariés français souhaitent donc une application correcte de la loi Evin et sont prêts à entendre une réaffirmation des principes de ce texte », rappelle la campagne lancée hier par l'Union des métiers des industries de l'hôtellerie auprès de ses adhérents pour que la loi Evin « soit respectée à la lettre » et fait état de ce constat du Pr Dautzenberg il y a un accord massif de la population entre fumeurs et non fumeurs d'interdire le tabac en entreprise. Estimant qu'au regard de tous ces éléments, la proposition de loi du député Yves Bur visant à l'interdiction totale du tabac dans les lieux publics, aura peut être plus de chances d'être entendue, le quotidien constate qu'aujourd'hui la difficulté réside en ce que la loi Evin « est seulement annexée au code du travail » sachant que pour que l'inspecteur du travail puisse dresser des procès verbaux, il faut que l'entreprise ait intégré l'interdiction dans son règlement intérieur. La Tribune qui observe que le dirigeant d'entreprise est considéré

par les salariés comme le principal responsable de la mise en place de l'interdiction de fumer, précise que cette position est partagée à 90% par les médecins généralistes (sondage BVA de juillet). Conclusion sur Hachette, les NMPP et l'Unesco qui ont signé hier la charte « entreprise sans tabac » de l'Office français de prévention du tabagisme, et sur cette indication que 42% des salariés comprennent qu'il est difficile de mettre en oeuvre une interdiction totale de fumer ce qui « laisse la porte ouverte au dialogue ».

A noter un encart sur le groupe Pfizer qui vient de signer la charte « Entreprise sans tabac ». Le directeur des affaires publiques déclare « la signature de cette charte consiste à mettre nos actes en conformité avec les produits que nous proposons ». (le groupe fabrique des substituts nicotiniques et des médicaments cardiovasculaires). Précisant que le groupe mettra gratuitement des substituts nicotiniques à la disposition des salariés, le journal développe les engagements découlant de la charte : mise en place d'un comité de prévention du tabagisme, élaboration d'un plan d'aménagement des locaux, signalétique, évaluation annuelle de l'effet des actions.